

LE TACOT

www.thoury-ferrottes.fr Facebook Thoury Ferrottes officiel



8^{ème} FÊTE DE LA POMME

page 28 à 32



page 22 - 23

Repas des aînés



page 33

Noël des enfants

En direct de la mairie	p. 2 - 12
Ça vous concerne	p. 13 - 21
Ça se passe ici	p. 22 - 36
Infos pratiques	p. 36 - 37
Nos entreprises	p. 38 - 39
Agenda	p. 40

LES VŒUX DU CONSEIL/

Heureuse Année !
Que la nouvelle année voit éclore vos projets.
Que de belles valeurs nous unissent pour avancer ensemble vers le succès.
Nos énergies conjuguées sont la clé de notre réussite commune.
Meilleurs vœux
Yves Roy

Pour 2023, je vous souhaite des rêves à n'en plus finir, des joies intenses
et du bonheur sans limites ...
Meilleurs vœux pour cette nouvelle année
Alain Barthoux

L'année dernière, nous vous avons souhaité une très bonne année 2022.
J'espère que vos vœux se sont réalisés.
A nouveau, je vous souhaite une bonne année 2023, mais encore meilleure
que la précédente.
Voilà la recette d'une année 2023 réussie :
Un soupçon de réussite, une bonne dose de bonne santé, une pincée de
chaleur, un zeste de bonheur. Agitez-le tout, laissez gonfler pour remplir
pleinement l'année... Je vous souhaite donc d'appliquer cette recette, à
vous et à vos proches...
Bonne année !!!
Célia Buire

Je vous souhaite une douce et heureuse année 2023, que ces 12 mois
résonnent avec projets fous, de la créativité et santé bien sûr.
Je vous souhaite des pensées illimitées d'amour, de compassion, de joie,
et d'égalité d'âme...
Le plaisir sera grand de vous retrouver nombreux et nombreuses à
l'occasion des festivités.
Très très belle année à vous !!!
Djamila Amour-Barrault

L'embarquement du vol 2023 est annoncé. Vos escales : chance, santé,
bonheur.
La durée sera de 12 mois.
Bonne année.
Denis Chollet

Bonne et heureuse année 2023.
Benoît Savary

Meilleurs vœux pour cette nouvelle année et surtout une bonne santé.
Hélène Decressat

Je vous adresse à toutes et à tous mes meilleurs vœux les plus sincères pour cette nouvelle année qui commence.

Que l'année 2023 vous apporte la santé, la joie, la prospérité, l'amour dans vos foyers et la réussite dans vos projets.

Une pensée particulière pour ceux et celles qui sont dans la peine et la difficulté, à tous ceux qui sont seul(e)s.

Pascal Martinez

2022 est terminée et 2023 est arrivée...

Pour ma part, je vous souhaite que la nouvelle année soit porteuse de bonnes nouvelles, de santé, de bonheur et de prospérité.

Bonne et heureuse année 2023.

José Tomas

Chaque nouvelle année est une promesse, que 2023 soit pour vous et vos proches, santé, audace et dynamisme.

Bien à vous...

Jean-Claude Montaillier

Tous mes vœux de bonheur de réussite et une très bonne santé à tous pour cette année 2023.

Joël Paupardin

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne année 2023, pleine de bonheur et de beaux projets à n'en plus finir.

Une année pleine de réussite et de succès dans vos nouveaux accomplissements.

Johan Fremy

Je vous souhaite à toutes et tous la santé sans laquelle rien n'est possible, l'amour sans lequel la vie perd de sa saveur et des envies par milliers pour avancer ou simplement rêver... Que cette année vous apporte sérénité, bonheur et solidarité.

Elise Gislard

Tous mes voeux pour cette nouvelle année 2023, qu'elle soit belle et douce, et sous le signe de la réussite.

Alice Barthélemy

Je vous souhaite à tous et à toutes mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Laëtitia Pires

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2022

Le 22 novembre 2022 à 20 heures en la Mairie de Thoury-Ferrottes se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Yves ROY, Maire, remise et affichée le 15 novembre 2022.

Étaient présents : Djamilia AMOUR-BARRAULT, Alice BARTHELEMY, Alain BARTHOUX, Célia BUIRE, Denis CHOLLET, Hélène DECRESSAT, Johan FREMY, Elise GISLARD, Joël PAUPARDIN, Laëtitia PIRES, Yves ROY, Benoît SAVARY, José TOMAS

Avaient donné pouvoir : Pascal MARTINEZ à Djamilia AMOUR-BARRAULT, Jean-Claude MONTAILLIER à José TOMAS

Secrétaire de séance : Djamilia AMOUR-BARRAULT

---oOo---

**Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de modifier l'ordre du jour du Conseil Municipal,
Mettre le point n°2 – Avis sur l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes en point n°1**

Mettre le point n°1 – Règle de partage de la taxe d'aménagement en point n°2

Le Conseil Municipal accepte la modification à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil Municipal qui s'est tenu le 21 septembre 2022.

Monsieur le Maire donne la parole aux élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2022.

Madame Djamilia AMOUR-BARRAULT est désignée secrétaire de séance.

---oOo---

1. AVIS SUR L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES

Suite à l'arrêté préfectoral n°2022/DRIEAT/UD/711 du 20 septembre 2022 portant mise à disposition du public du dossier d'enregistrement déposé par DOCKS DE LIMEIL-BREVANNES (DLB) pour l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes au lieu-dit « Les Justices » à Thoury-Ferrottes (77940), à cet égard, cette consultation a été réalisée en mairie de Thoury-Ferrottes, la commune d'implantation du projet, du 17 octobre 2022 au 14 novembre 2022 inclus, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Le Préfet de Seine et Marne a demandé d'afficher l'avis de publicité en mairie et aux emplacements habituels d'affichage de la commune ; cet avis a été mis en place au plus tard le 3 octobre 2022 et resté affiché jusqu'au 15 novembre 2022 pour la bonne information du public et de la tenue de cette consultation.

Nous avons reçu le dossier de demande d'enregistrement pour l'enquête publique ainsi que les directives en mairie le vendredi 23 septembre 2022.

Le Conseil Municipal, que l'avis soit favorable ou défavorable émet les réserves suivantes :

Pas plus de 3 camions à l'heure

Pas d'unité de concassage

Pas d'unité de recyclage

- Uniquement que du code déchet :

- n°17 05 04 – Terres et cailloux ne contenant pas de substance dangereuse, à l'exclusion de la terre végétale, de la tourbe et des terres et cailloux provenant de sites contaminés

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

- n°20 02 02 – Terres et pierres, provenant uniquement de jardins et de parcs et à l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe

- Ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h

- Visite une fois par semestre du Conseil Municipal, d'Environnement Bocage Gâtinais et de la DRIEAT (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Ile-de-France).

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'ils sont appelés à formuler leur avis sur la demande d'enregistrement, au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, au plus tard le 29 novembre 2022.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Pour : 1

Contre : 11

Abstention : 3

Monsieur le maire annonce les résultats, l'avis sur l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes est donc DEFAVORABLE.

2. REGLE DE PARTAGE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire expose au conseil,

A compter du 1^{er} janvier 2022, les communes qui perçoivent la taxe d'aménagement sont dans l'obligation de prévoir les conditions de reversement de tout ou partie de la taxe à leur intercommunalité, compte tenu de la charge des équipements publics relevant de sa compétence.

Les délibérations concordantes à la majorité simple doivent intervenir avant le 31 décembre 2022.

Par délibération n°2022/10/15 du 10/10/2022, le Conseil Communautaire a adopté le principe de reversement à la CCPM de 20 % du produit communal de la taxe d'aménagement perçu annuellement.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu :

- Adopte le principe de reversement de 20 % de la part communale de taxe d'aménagement à la Communauté de Communes du Pays de Montereau, et autorise le Maire ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

- Précise que celle-ci prendra effet à compter de 2022 et produira ses effets tant qu'elle ne sera pas rapportée ou modifiée

- Inscrit par conséquence cette dépense obligatoire au budget 2022.

3. DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R) a pour objet les travaux d'enfouissement des réseaux électriques au Hameau de Bichereau pour la 2^{ème} tranche.

Pour un montant de travaux estimé d'après l'Avant Projet Sommaire :

A 98 728,80 Euros pour la basse tension, à 40 810 Euros pour le réseau éclairage public et à 58 449 Euros pour les communications électroniques.

Soit un total travaux de 197 987,80 Euros T.T.C. et de 164 989,83 Euros H.T.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des conseillers présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter l'aide de l'Etat, au titre de la DETR 2023,
- signer tous les documents afférents à ce dossier ;

APPROUVE le plan de financement suivant :

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins



MAIRIE DE THOURY-FERROTTES
Place de la Mairie
77940 THOURY-FERROTTES

Sources	Libellé	Montant H.T.	Taux
Financements publics			
Etat – DETR ou DSIL	DETR	45 801,18	27,76 %
Département	FER	28 950,54	17,54 %
Syndicat d'Electrification	SDESM	57 257,00	34,70 %
Auto-financement			
Fonds propres		32 981,11	20 %
		164 989,83	100 %

APPROUVE le projet de travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public rue de Bichereau – 2^{ème} tranche.

4. DEMANDE DE SUBVENTION F.E.R.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural a pour objet les travaux d'enfouissement des réseaux électriques au Hameau de Bichereau, la 2^{ème} tranche.

Pour un montant de travaux estimé à :

Réseau éclairage public 34 008,33 H.T. 40 810,00 T.T.C

Réseau communications électroniques 48 707,50 H.T. 58 449,00 T.T.C.

Soit un total travaux H.T. de 82 715,83

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des conseillers présents ou représentés :

APPROUVE le programme de travaux présenté par le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (maître d'œuvre) et son échancier.

Le Conseil Municipal, s'engage sur le programme définitif et l'estimation de cette opération :

- A réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date de signature de la convention
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Département de Seine et Marne
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention
- A ne pas dépasser 70 % de subventions publiques (ou 80 % dans le cas des monuments protégés au titre du patrimoine, et plus si autorisations préfectorale)
- Certifie que la commune est propriétaire du bâtiment ou du terrain d'assiette de l'opération.

5. CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire,

Demande à Madame DAVID Marilyne, secrétaire, de quitter la salle,

Propose au conseil, dans le cadre du déroulement des carrières et pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, la création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe :

Cadre ou emploi	Catégorie	Durée hebdomadaire de service
Filière Administrative Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	35 heures

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés, la création du poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe au 1^{er} décembre 2022.

6. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire,

Propose au Conseil Municipal, dans le cadre du déroulement des carrières et pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe :

Cadre ou emploi	Catégorie	Durée hebdomadaire de service
Filière Technique Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35 heures

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés, la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} décembre 2022.

7. MOTION POUR SOUTENIR L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE CONCERNANT LES CONSEQUENCES DE LA CRISE ECONOMIQUE ET FINANCIERE SUR LES COMPTE DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent :

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5 %, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Md'€.

Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et des leurs intercommunalités.

Enfin, l'augmentation de 3,5 % du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour nos collectivités.

Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la DGF et la baisse de chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

Ces mesures de restriction financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.

Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites : depuis 2014, la baisse cumulée des dotations, qui représente un montant de 46 Md€ a conduit à l'effondrement des investissements alors que les comptes de l'Etat n'ont fait apparaître aucune réduction de déficit : celui de 2019, juste avant la crise sanitaire, est resté au même niveau qu'en 2014 (3,5 % du PIB).

Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en Euros constants des ressources locales pour maintenir l'offre de services à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages.

Face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1 % en 2023, l'urgence est également de soutenir l'investissement public local qui représente 70 % de l'investissement public et constitue une nécessité pour accompagner la transition écologique des transports, des logements et plus largement de notre économie.

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

La commune de Thoury-Ferrottes soutient les positions de l'Association des Maires de France qui propose à l'exécutif :

- **d'indexer la DGF sur l'inflation 2023**, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations.

- **de maintenir l'indexation des bases fiscales** sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+ 6,8 % estimés).

Soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression. Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'IS, la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation.

Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires, la fiscalité locale ne représentant que 6,5 % du PIB sur un total de 44,3 %.

Si la suppression de la CVAE devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale, sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette. Dans l'attente d'un dispositif élaboré avec les associations d'élus, la commune de Thoury-Ferrottes demande un dégrèvement permettant une compensation intégrale.

- **de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement** de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.

- **de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA.** Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés.

- **de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL** pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, la commune de Thoury-Ferrottes demande la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département. Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du « fonds vert ».

La commune de Thoury-Ferrottes demande que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'Etat et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles.

Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

Concernant la crise énergétique, la commune de Thoury-Ferrottes soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- **créer un bouclier énergétique d'urgence** plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.

- **permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières** des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.

- **donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV)** – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence – quels que soient leur taille ou leur budget.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier émanant du Collectif StopDéchargeGâtinais reçu en mairie le 21 novembre 2022.

Pour la première partie des questions sur la communication :

Je rappelle que nous avons suivi la procédure demandée par Monsieur le Préfet, c'est à dire, l'affichage dans les huit panneaux de la commune ainsi qu'un exemplaire devant la Mairie en respectant scrupuleusement les dates de la mise en place du 03 octobre au 15 novembre.

En ce qui concerne le bulletin municipal, malheureusement il était en cours d'impression, afin d'être distribué, avant la date de réception du dossier d'enquête publique.

Pour les autres réseaux de communication, je ne savais pas si cela était légal de le faire paraître dans ceux-ci.

Malgré tout, j'adresse un mea-culpa sur la communication non demandée par le Préfet.

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

Pour la deuxième série de questions sur le PLU et le contrat avec DLB :

Au sujet du PLU, depuis son approbation par les services de la Préfecture, il n'y a eu aucune révision du PLU, ni aucune révision allégée du PLU.

Pour faire une révision du PLU, il faut prendre un cabinet d'études, faire une enquête publique, passer devant la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturelles Agricoles et Forestiers (CDPENAF), ensuite une délibération du Conseil Municipal puis un arrêté favorable de la Préfecture. Tout ceci explique que le PLU n'a jamais été modifié.

En ce qui concerne le contrat avec DLB, il n'y a jamais eu de contrat de signé entre la mairie et DLB, c'est la raison pour laquelle ce contrat ne figure pas dans l'enquête publique.

Pour la troisième série de questions sur les risques à exploiter en K3+ :

La réponse du Conseil Municipal est donnée dans l'avis du point n°1, c'est-à-dire un avis défavorable.

En ce qui concerne l'intérêt financier pour la commune, une promesse de DLB de 100 000 €uros sur 10 ans nous avait été proposée par mail.

Monsieur le Maire donne la parole à un représentant du Collectif StopDéchargeGâtinais. Pas de prise de parole. Ensuite, Monsieur le Maire donne la parole à un représentant d'Environnement Bocage Gâtinais, Madame la Présidente prend la parole. Elle remercie le Conseil Municipal d'avoir donné un avis défavorable et demande que dans les réserves la DRIEAT soit associée à la visite semestrielle, le Conseil Municipal accepte cette demande. Monsieur le Maire conclut qu'un projet de fermes panneaux photovoltaïques est en cours sur notre territoire et espère que la raison l'emporte sur l'aspect financier.

➤ Par un courrier du 28 septembre 2022, le Centre de Gestion de Seine et Marne informe les communes de la demande d'affiliation à titre volontaire du Syndicat mixte à vocation scolaire de la région de Provins au Centre départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de Seine et Marne.

➤ Lecture d'un courrier de Monsieur VALLETOUX pour l'accueil lors de son passage sur la commune de Thoury-Ferrottes.

➤ Lecture d'un courrier de Monsieur VALLETOUX pour l'accueil à l'occasion de sa visite à la fête de la pomme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 54.

Le Maire
Yves ROY

La secrétaire
Djamila AMOUR-BARRAULT

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**Place de la Mairie
77940 THOURY-FERROTTES**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022**

Le 15 décembre 2022 à 20 heures en la Mairie de Thoury-Ferrottes se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Yves ROY, Maire, remise et affichée le 08 décembre 2022.

Étaient présents : Alice BARTHELEMY, Alain BARTHOUX, Célia BUIRE, Denis CHOLLET, Johan FREMY, Elise GISLARD, Pascal MARTINEZ, Joël PAUPARDIN, Yves ROY, Benoît SAVARY, José TOMAS

Avaient donné pouvoir : Hélène DECRESSAT à Benoît SAVARY, Jean-Claude MONTAILLIER à José TOMAS, Laëtitia PIRES à Joël PAUPARDIN

Était absent : Djamila AMOUR-BARRAULT

Secrétaire de séance : José TOMAS

--oOo--

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour de la séance :

- **Le point n°3 : Modification du périmètre du SDESM par adhésion de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et de la Commune de Melun**

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil Municipal qui s'est tenu le 22 novembre 2022.

Monsieur le Maire donne la parole aux élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2022.

Monsieur José TOMAS est désigné secrétaire de séance.

--oOo--

1. DECISION MODIFICATIVE

Afin de payer les dernières factures de fonctionnement sur l'exercice 2022, il est proposé au Conseil Municipal de prendre une décision modificative, de la façon suivante :

Section Fonctionnement					
DEPENSES			DEPENSES		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
011	61521	- 2 500.00	65	65568	2 500.00
TOTAL		- 2 500.00	TOTAL		2 500.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés, DECIDE d'approuver la décision modificative ci-dessus présentée.

2. PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que, préalablement au vote du Budget Primitif 2023, la commune ne pourra engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Considérant que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits » ;

Considérant que conformément aux textes et afin de faciliter les dépenses d'investissements du 1^{er} trimestre 2023, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article et d'autoriser Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandaté les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget 2023, selon le détail ci-dessous :

Chapitre	Article	Budget 2022	25 %
20 : Immobilisations incorporelles	2051	4 000.00	1 000.00
21 : Immobilisations corporelles	2117	3 000.00	750.00
	2135	3 226.00	806.50
	2152	1 000.00	250.00
	21538	74 664.00	18 666.00
	2156	4 260.00	1 065.00
			86 150.00
204 : subventions d'équipement versées	204182	121 903.00	30 475.75
	2046	39 552.81	9 888.20
		161 455.81	40 363.95
TOTAL		251 605.81	62 901.45

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites ci-dessus définies, avant le vote du budget primitif 2023 de la commune.

3. MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX ET DE LA COMMUNE DE MELUN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne ;

Vu la délibération n°2022-64 du comité syndical du 22 septembre 2022 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux ;

Vu la délibération n°2022-85 du comité syndical du 30 novembre 2022 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la Commune de Melun ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et de la Commune de Melun ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et de la Commune de Melun au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier émanant du Comité Régional du Tourisme informant la commune que le jury Régional des Villes et Villages Fleuris, le label de qualité de vie, ne nous a pas attribué la 1^{ère} fleur.

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

-
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Sénat a voté la première partie du projet de loi de finances pour 2023 et confirme qu'il faudra annuler la délibération qui a été prise en 2022 sur la règle de partage de la taxe d'aménagement.
 - Remerciements de Monsieur et Madame LIARD au Conseil Municipal, aux membres du C.C.A.S, aux pompiers et au personnel de la Mairie.
 - Remerciements de la famille LEGRAND pour le repas livré.

Intervention des conseillers

Denis CHOLLET : suite à une réunion d'information au SIRMOTOM et la distribution de flyers dans les boîtes aux lettres, à compter du 1^{er} janvier 2023, changement de tri dans les poubelles jaunes et bordeaux.

José TOMAS : la commune a vendu les anciennes tuiles de l'église pour un montant de 1 700 Euros

Pascal MARTINEZ : il avait été évoqué en début de mandat de faire une visite des bâtiments communaux. Monsieur le Maire va prévoir cette visite un samedi matin pour que le maximum de conseillers soient présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 24.

Le Maire
Yves ROY

Le secrétaire
José TOMAS

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES (ISDI) /

Un projet privé d'ISDI sur notre commune est en cours d'instruction par M. le Préfet. A ce jour, nous ne connaissons pas sa décision mais nous lui avons transmis, à sa demande, l'avis du conseil municipal au projet ISDI « qui est défavorable ».

Ce projet a engendré trop de mensonges et de suspicions envers le conseil municipal et a donc suscité des questionnements et inquiétudes de votre part.

Nous avons répondu aux questions d'un collectif qui s'est composé au sein du village lors du conseil municipal du 22 novembre 2022. Vous retrouverez ces réponses dans le compte rendu municipal publié dans ce numéro du Tacot.

Malgré nos réponses, il semble que certains continuent de penser que notre Plan Local d'Urbanisme a été modifié. Nous avons lu dernièrement que le PLU a été approuvé en 2014 et modifié en 2019, ce qui est complètement faux.

La commune possède une parcelle dans ce projet. Il s'agit d'un chemin communal. Nous avons entendu que celui-ci avait été cédé au propriétaire. La commune est toujours propriétaire de cette parcelle. Le collectif nous a demandé l'acte de propriété, ce document officiel lui a été fourni.

Le collectif nous a également demandé les documents du Plan Local d'Urbanisme, le règlement du PLU lui a aussi été envoyé. Il est d'ailleurs en libre consultation sur le site de la mairie ou directement en mairie.

Non, le PLU n'a jamais été modifié.

Oui, la commune est toujours propriétaire de la parcelle ZM 36 sur le site des Justices.

Non, votre conseil municipal n'a pas signé de contrat avec la société porteuse du projet.

Non, la commune n'a pas voulu cacher ce projet à la population.

Oui, il y avait une promesse par mail d'une somme d'argent au bénéfice de la commune pour utiliser le chemin communal de 100 000 euros sur 10 ans. (Rien d'officiel !)

Nous pensons que certaines personnes mal intentionnées ou mal renseignées mènent un combat contre le conseil municipal qui n'est malheureusement pas le bon...

Pour terminer et clore ce débat, nous vous rappelons que lors du conseil municipal du 22 novembre 2022, l'assemblée délibérante a donné un **AVIS DÉFAVORABLE** au projet d'ISDI.

ATTENTION HORAIRES MODIFIES POUR TRAVAUX DE BRICOLAGE ET JARDINAGE BRUYANTS /

Arrêté préfectoral n°19ARRS41SE du 23 septembre 2019 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département de seine et marne.

Extrait :

POUR LES PARTICULIERS :

Toutes activités bruyantes effectuées à l'extérieur ou l'intérieur des bâtiments, bricolage, rénovation, jardinage avec engins (bétonnières, perceuses, raboteuses, scies, tondeuses...) sont autorisées :

- De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 du lundi au vendredi
- De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 le samedi
- De 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés

Les travaux bruyants d'entretien, de réglage de moteurs et de réparation de véhicules sont interdits sur la voie publique.

POUR LES PROFESSIONNELS :

Les chantiers de travaux privés ou publics à l'extérieur ou l'intérieur des bâtiments sont autorisés :

- De 7h00 à 20h00 du lundi au samedi
- De 8h00 à 20h00 le samedi

Et interdits les dimanches et jours fériés.

Merci de bien vouloir respecter ces horaires pour la tranquillité de tous et la bonne entente entre voisins.



SIRMOTOM

Réf. YJ/AZ – n°12.2022

A l'attention des Maires du SIRMOTOM

Montereau-fault-Yonne, le 30 décembre 2022

Objet : collecte des encombrants

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Après un test réussi en 2022 dans 3 communes, le comité syndical du SIRMOTOM a décidé, à l'unanimité, d'étendre à tout le territoire, à compter du 1^{er} janvier prochain, les modalités suivantes pour le ramassage des encombrants.

Les habitants de votre commune auront donc le choix entre 3 solutions :

- 1) Faire appel à un service de ramassage des encombrants à domicile en appelant le 01 64 32 67 23. Ce dispositif permet à l'usager soit de déposer ses encombrants sur le trottoir, soit de les faire enlever chez lui. Une participation limitée à 20 euros est demandée ;
- 2) Se rendre à la déchetterie gratuite de Montereau-Fault-Yonne ou de Voulx, ouvertes 7 jours sur 7 ;
- 3) Se connecter sur sirmotom.waster.fr le « BlaBlaCar » des encombrants pour trouver un particulier qui mutualisera son déplacement à la déchetterie.

Ce nouveau dispositif qui a fait l'objet d'un plébiscite dans les communes où il a été testé a pour vertu:

- ✓ De garantir la bonne destination des encombrants qui étaient jusqu'à présent enfouis ;
- ✓ D'être souple afin de répondre aux agendas propres à chaque habitant ;
- ✓ D'être multiforme afin d'offrir toutes les solutions pratiques possibles.

Je tenais à vous en informer.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, en mes sentiments les meilleurs.

Rien à vous

Le Président,
Ancien Ministre
Yves JÉGO

JE TRIE EN +

JE TRIE EN +

JE TRIE DÉJÀ

JE TRIE DÉJÀ

JE TRIE DÉJÀ

JE TRIE EN +

JE TRIE DÉJÀ

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Recyclons plus ! Désormais dans notre commune, c'est simple : vous pouvez déposer tous les emballages vides, sans exception, dans le bac de tri. Emballages en métal, en papier-carton, et maintenant tous les emballages en plastique : flacons, bouteilles et bidons, barquettes, pots, films, sacs et sachets. Les emballages en verre sont à déposer dans le bac de recyclage du verre.



UN DOUTE SUR LE TRI ?

Téléchargez l'application Guide du tri

SIRMOTOM : 0800 456 315

www.sirmotom.fr

CITEO

Désir de grandir, plaisir d'apprendre

Un cabinet de psychopédagogie ouvre à Thoury-Férottes.

Professeure des écoles depuis plus de 18 ans dans l'Education Nationale, ayant exercé la fonction de directrice d'école pendant 10 ans, toujours soucieuse de cultiver le plaisir d'apprendre et la curiosité chez ses élèves, particulièrement attachée à permettre à chacun de réussir en dépassant ses difficultés et ses peurs, faisant du bien-être de chacun sa priorité, Marie-Céline Laliève s'est spécialisée en psychopédagogie.

Elle aide les enfants et adolescents à dépasser leurs difficultés et leurs angoisses face aux apprentissages pour restaurer leur plaisir d'apprendre, en les recevant au sein de son cabinet, 28 rue de Flagy.

Elle les aide à réguler les émotions qui les empêchent de s'épanouir pleinement à l'école, à prendre confiance en eux, à acquérir les bonnes méthodologies pour réussir, à mieux mémoriser et mieux se concentrer, à apprendre à apprendre, à mieux gérer leurs comportements, à revenir sur des notions qui leur posent problème.

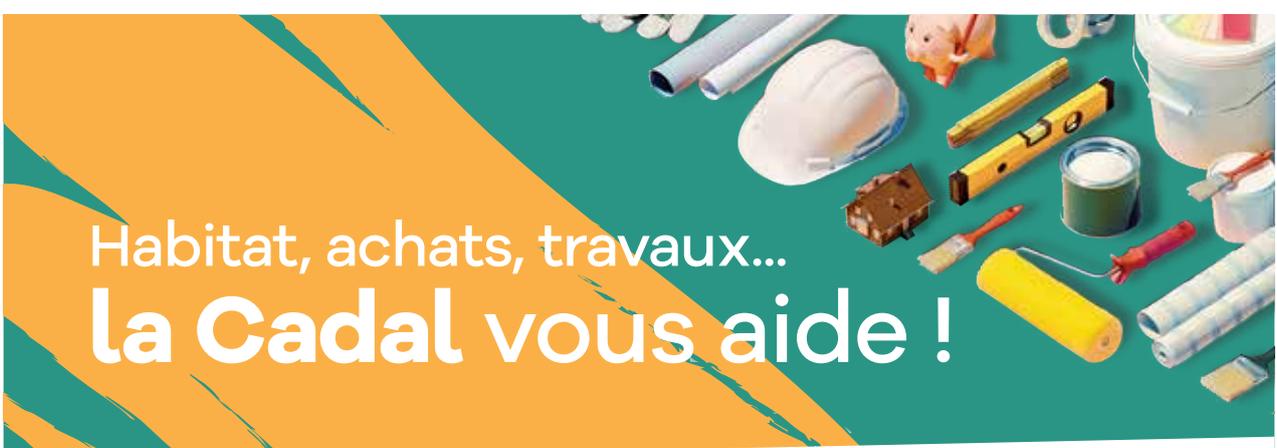
Parce qu'être parent n'est pas toujours facile, elle peut guider les parents dans leurs démarches et recherches de solutions, les aider à mieux comprendre le fonctionnement de leur enfant afin de l'accompagner de manière optimale, et à mieux se repérer dans le fonctionnement des institutions et des professionnels, afin d'optimiser leurs démarches.

Elle reçoit les enfants et adolescents, à partir de 3 ans jusqu'au lycée, ayant des troubles des apprentissages (Dys, TDAH, retard de langage, ...) ou pas.

Votre enfant a des difficultés scolaires ? Aller à l'école l'angoisse ? Son comportement vous inquiète ? Appelez au 07 83 30 39 48 pour prendre RDV.

« Je tiens à remercier la mairie de la commune d'avoir mis à ma disposition ce local municipal pour y installer mon cabinet. »

Marie-Céline Laliève



Habitat, achats, travaux... La Cadal vous aide !

La Caisse départementale d'aide au logement, créée et financée par le Département de Seine-et-Marne et subventionnée par la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, propose des prêts pour aider au financement dans l'habitat pour :

- Accession à la propriété
- Construction
- Acquisition d'un bien neuf ou ancien
- Rachat de soufte
- Travaux d'agrandissement, d'amélioration, de rénovation, d'adaptation, de réhabilitation
- Travaux de copropriété

Certaines conditions sont requises pour bénéficier de ces prêts :

- l'habitation doit se situer en Seine-et-Marne et constituer la résidence principale et personnelle du demandeur
- le barème de ressources CADAL s'applique (tableau au verso)

Montant des prêts

CONSTRUCTION ET ACQUISITION :
Prêts de 10 000 €

AGRANDISSEMENT ET AMÉLIORATION :
Prêts jusqu'à 10 000 € en fonction du coût des travaux, des matériaux, de la quote-part ou du reste à charge après les subventions, les aides, l'éco-prêt à taux 0 %, les prêts 1 %, etc.

Taux d'intérêt

CONSTRUCTION ET ACQUISITION 2 %

AGRANDISSEMENT ET AMÉLIORATION 2,5 %

Durée de remboursement

3, 5, 7, OU 10 ANS suivant la nature du projet

Priorité aux travaux d'isolation, d'économie d'énergie, d'énergies renouvelables



Tu as entre 16 et 25 ans ?

Tu es à la recherche d'un emploi ?

Tu intègreras un parcours personnalisé de 6 mois à la **Mission Locale du Bassin Economique de Montereau** : le CEJ.

Le **Contrat d'Engagement Jeune** est un nouveau parcours pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes.

Le **Contrat d'Engagement Jeune** (CEJ) est destiné aux jeunes de moins de 26 ans qui ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation (NEET), motivés et prêts à s'engager à suivre le programme.

L'objectif est :

- de trouver un emploi,
- d'aider à définir le projet professionnel,
- de reprendre confiance en soi,
- d'aider à faire face à des difficultés matérielles et financières.

Durant cet engagement, le jeune bénéficie alors :

- d'un accompagnement par un conseiller dédié et d'entretiens réguliers avec celui-ci,
- d'un programme personnalisé adapté à ses besoins,
- d'ateliers collectifs adaptés à son futur projet professionnel,
- de stages et immersions en entreprise pour découvrir différents métiers,
- de formations qualifiantes, service civique, prépa apprentissage, école de la 2^{ème} chance (E2C), Epide.

Il peut également bénéficier d'une allocation pouvant aller jusqu'à **520 euros par mois**, en fonction de ses ressources et sous condition de respecter ses engagements.

Pour toutes demandes, rapprochez-vous de la **Mission Locale du Bassin Economique de Montereau** au **01.60.57.21.07**.

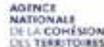
Nos horaires d'ouverture :

- du Lundi au Jeudi : **9h-12h30 / 13h45-17h30**
- le Vendredi : **9h-12h / 13h45-17h**

Nos permanences sur rendez-vous au 01.60.57.21.07.:

- **Carrefour de la réussite à Montereau-Fault-Yonne** : tous les après-midis du lundi au vendredi, de 14h à 17h.
- **Centre socio-culturel de Varennes sur Seine** :
 - 1 Mercredi sur 2 de 14h à 17h,
 - 1 Vendredi sur 2 de 14h à 17h.
- **Mairie de Voulx** : tous les Jeudis de 14h à 17h.
- **Mairie de La Grande Paroisse** : 1 Mardi sur 2 de 9h à 12h.
- **Mairie de Saint-Germain-Laval** : 1 Mardi sur 2 de 14h à 17h.

Mission Locale
Centre d'affaires « Les Clomarts »
5 rue des Clomarts – ZI de Montereau
77130 Montereau-Fault-Yonne
Tél. : 01 60 57 21 07 - Fax : 01 64 32 56 69
Email : v.martin-guyot@mlmontereau.fr
Site Internet : www.mlmontereau.fr





Centre animalier de Vaux Le Penil

Les Prés neufs - Rue Trois Rodes - 77000 VAUX LE PENIL
Tel. 01.64.52.17.13 Fax. 01.60.68.39.56

Horaires d'ouverture au public sauf jours fériés

Lundi au vendredi : 09h00 - 17h30
Samedi : 09h00 - 13h00

Département de Seine et Marne

Les demandes d'interventions seront
faites uniquement par les services habilités

Modalités de prise en charge des animaux en dehors des horaires d'ouverture

Les prestations du Groupe SACPA sont assurées 24h/24 et 365 jours/365.
Un service de permanence permet la continuité du service en dehors des heures d'ouverture.

Délais légaux de garde des animaux en fourrière (art. L211 - 25 et 26 du Code Rural)

Pour les animaux identifiés (tatouage ou puce électronique) et non identifiés :
Les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. À l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, identifié et vacciné à une Association de Protection Animale.

Rappel : la non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal ; le contrevenant est passible d'une amende de 45 000€ et de 3 ans d'emprisonnement.

Conditions dans lesquelles les animaux peuvent être remis à leur propriétaire

Conformément à la législation (art. L211-24 du Code Rural), le Groupe SACPA est autorisé à encaisser les frais, directement et pour son compte, auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux en fourrière. Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur au moment de la restitution.



Tarifs TTC au 1^{er} janvier 2023

Forfait fourrière	99,00€ *
Identification puce électronique	75,00€
Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) :	
Pour un animal mordeur ou griffeur	90,00€
Vaccin rage + passeport	50,00€

Si l'animal nécessite des soins particuliers, ces frais seront à la charge du propriétaire.
Les animaux peuvent être réacheminés chez les particuliers si ils ne sont pas en mesure de se déplacer.

(*) Au-delà du 8^{ème} jour ouvré et franc, supplément de 11,00€ TTC pour les chats et 18,00€ TTC pour les chiens par jour de présence (toute journée commencée est due).

SAS SACPA – Siège social : 12, place Gambetta – 47700 CASTELJALOUX
Tél : 05.53.89.60.59 - Fax : 05.53.93.90.38 - contact@sacpa.fr
Capital de 455 100 EUROS – SIRET : 393 455 316 00470 – NAF 9609Z
www.groupesacpa-chenilservice.fr

REPAS DES AÎNÉS /

La Commission Communale d'Action Sociale (CCAS) a organisé la journée dédiée à nos anciens de la commune .

Nous nous sommes retrouvés le mercredi 7 décembre au restaurant le « Golf de La Forteresse ». Pour égayer le repas, nous avons proposé en animation musicale : l'accordéoniste Sylvie Méheust.

Comme toujours, le personnel du restaurant s'est montré bienveillant et aux petits soins. Le repas était rythmé par l'accordéoniste qui a déambulé autour des tables des convives. Elle était contente de revoir les Thoury-Ferrottois dont certains la connaissaient déjà et ont apprécié de l'accompagner au chant !

C'était une jolie ambiance avec des airs de guinguette, de disco et même une chorégraphie de madison bien menée, pour agrémenter cette journée qui avait un avant-goût de Noël. Pendant que certains dansaient, d'autres échangeaient des nouvelles de l'année écoulée. Toutes et tous étaient satisfaits du menu gourmand et savoureux, ainsi que de l'ambiance joyeuse qui s'est terminée par des slows pour les moins timides !

Comme à l'accoutumée, et pour ceux qui n'avaient pas la possibilité de se rendre au restaurant pour des raisons de santé, le samedi 10 décembre, nos aînés ont reçu leur repas de Noël préparé fraîchement par un traiteur et porté par nos soins à leur domicile.

C'est toujours un grand plaisir d'aller rendre visite à nos anciens, l'occasion de prendre de leurs nouvelles, d'un moment privilégié avec eux, café et un brin de causerie.

Merci à nos sages du village pour leur bel accueil chaleureux.





HALLOWEEN /

Le 31 octobre dernier a eu lieu le traditionnel défilé d'halloween organisé par l'association Thourybambel.

Les petits monstres, vampires, sorcières et autres personnages maléfiques ont pu se promener dans les rues de notre village et frapper aux portes des maisons à la recherche de bonbons et autres friandises.

Merci aux habitants d'avoir joué le jeu en collant les stickers sur leur boîte aux lettres pour indiquer qu'ils attendaient la venue des enfants.

Tous étaient très heureux de participer à cette fête.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE /

Malgré le temps maussade et le froid, une gerbe a été déposée pour honorer nos combattants morts pour notre liberté.

Merci à notre porte drapeaux et aux personnes présentes dont quelques enfants.



COURSE CYCLISTE A THOURY-FERROTTE /

Dimanche 16 octobre une course cycliste organisée par le Vélo Club de St Mammès était présente sur notre commune.

129 participants venus de toute l'Ile-de-France et des départements voisins (Yonne, Loiret) se sont lancés pour un parcours de 6 kms à effectuer plusieurs fois.

Cette dernière course sur route clôturait l'année, les participants ont apprécié le parcours sous une météo ensoleillée.

Félicitations aux deux participants de notre commune, MM. Clément Mauvais et Arnaud Eymery.



TRAVAUX RUE DU MOULIN /



Après travaux

Les travaux de réfection de voirie et des trottoirs étaient prévus en 2021. La CCPM a mandaté la société COLAS et a financé à 100% desdits travaux.

Merci pour votre compréhension pour la gêne occasionnée.



Après travaux



Avant travaux



Après travaux



Avant travaux



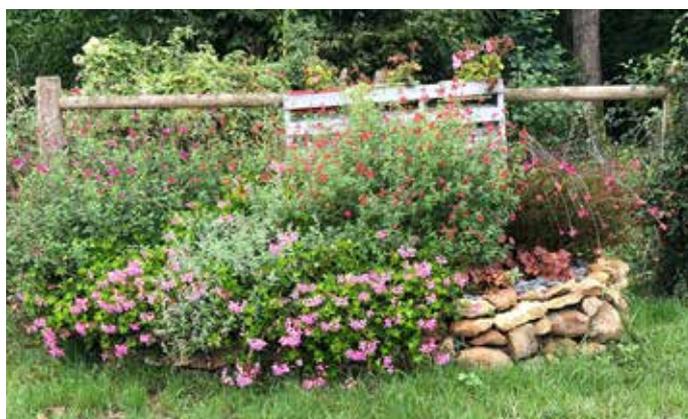
Après travaux

CONCOURS VILLES ET VILLAGES FLEURIS /

La commune a participé au concours VILLES ET VILLAGES FLEURIS, malheureusement notre village n'a pas reçu de prix.

Malgré nos actions environnementales : plantation de jachère fleurie à plusieurs endroits de notre village et de roses trémières ; agencement d'un parterre à Bichereau ; retrait de toutes les plantations en pots et végétalisation de l'arrêt de bus ; le jury a considéré que cela ne suffisait pas. Il faudrait apporter plus de couleur autour de l'église par des arbustes et vivaces, égayer les lavoirs, le parvis de la mairie et les entrées du village.

La commune ne re-participera pas l'année prochaine pour des raisons de coûts. Néanmoins, nous continuerons à embellir notre village.



MARCHÉ DE NOËL /

Le week-end du samedi 26 et dimanche 27 novembre, l'association « Les Petites Mains » a organisé le traditionnel marché de Noël dans la salle des fêtes de la Chouette Effraie.

Plusieurs exposants du village et d'ailleurs sont venus présenter leurs créations. Les visiteurs, nombreux, ont admiré et acheté les articles des différents stands.

Félicitations aux organisateurs, pour cette belle réussite.





FÊTE DE LA POMME : 8^e ÉDITION /

Dimanche 30 octobre avait lieu la 8^{ème} fête de la pomme.

2 tonnes de pommes ont été ramassées à Thoury-Ferrottes et à Thomery car des propriétaires de vergers ont proposé à Pom'Nature de venir ramasser le surplus. Une équipe est donc partie le samedi matin pour récupérer environ 500 kilos et le reste a été ramassé au Centre technique municipal et à Bichereau. Cela a permis de sortir des 4 pressoirs environ 1 200 litres de jus de pomme.

Le groupe Pic Note Folk a animé l'après-midi avec des musiques bretonnes, invitant petits et grands à danser, chanter et permettant aux enfants de découvrir différents instruments de musique. Mme Bègue a proposé deux lectures de contes qui sont toujours très appréciées. Les jeunes agriculteurs avaient mis à disposition des plus jeunes des tracteurs à pédales pour faire des courses dans le parc à jeux.

Beaucoup de visiteurs se sont déplacés ainsi que M.Valletoux, député, M. Albouy, Président de la Communauté de Communes du Pays de Montereau et des maires de communes voisines.



Un grand merci à tous les bénévoles pour l'organisation de cette belle journée, aux producteurs locaux, aux associations, à la Curieuse pour la tenue de la restauration, aux agents techniques et administratifs, aux enfants de l'école de Thoury-Ferrottes qui ont réalisé des dessins ayant servi de décor au stand de lecture, à la commune de Varennes-sur-Seine pour le prêt de barnums et à monsieur le Maire et son conseil municipal. Merci à René Demont qui a offert à l'association Pom'Nature une statuette représentant une pomme et qui a exposé, à côté du stand de vente de jus, une pomme faite en noyer (photo ci-dessus).

Les bénévoles :

Valérie et Claude Coupé – Virginie Laroche – Brigitte Le Raisnier – Marinette, José et Emeric Tomas – Hélène Decressat – Jacques Liard – Roland Robineau – Claudine Baudin – Eric Perdereau – Pascal Baudin – Estelle et Yves Roy – Benoît Savary – Djamila Amour-Barrault – Yannick Primard – Françoise Bègue – Denis Chollet – Marilyne et Thierry David.

Restauration avec la Curieuse :

Thomas Gigot et Elise Gislard – Djamila et David Amour-Barrault – Alice Barthélémy – Juliette et Arnaud Eymery – Sandrine Pajeon.

Les exposants :

Le fournil de Violette – les ateliers de Frédo – EARL Famille Tourte – Mr Perichon Bernard – la ferme de la Sauvagerie – les brasseries la Montmach' et Crazy hops – Carole Lemirre qui est venu avec une chèvre et un mouton

Les associations :

Chev'Anes de trait – les croqueurs de pommes de la Brie et du Gâtinais – la Curieuse – Pom'Nature – Avettes du Bocage – les jeunes agriculteurs de Seine et Marne









NOËL DES ENFANTS /

Le matin du dimanche 11 décembre avait lieu le traditionnel Noël des enfants organisé par l'association Thoury'bambel.

Pour débiter, un spectacle de magie et d'humour était proposé qui a bien amusé les enfants ainsi que les parents. Ensuite, les enfants qui le désiraient ont pu profiter d'un atelier de « tattoo » et de sculpture sur ballons suivi d'un petit-déjeuner offert par l'association.

Enfin, le Père Noël est arrivé en calèche pour la distribution de cadeaux et de chocolats.

Encore un très bon moment, vivement l'année prochaine...



VISITE DU DÉPUTÉ /

Frédéric Valletoux, maire de Fontainebleau sortant et député de la 2ème circonscription de la Seine-et-Marne depuis juin 2022, nous a rendu visite à la mairie, le 23 septembre 2022, accompagné de son assistant parlementaire.

Son statut de député lui vaut de parcourir les communes de sa circonscription afin de rencontrer tous les maires ruraux et mieux connaître le grand territoire du 77 et plus particulièrement les petits villages et leurs spécificités.

Lors de sa visite dans notre commune, toute l'équipe municipale a fait un tour de table pour se présenter, expliquer la gestion de la mairie et monsieur le maire, Yves Roy a abordé plus largement des nombreux projets du village.

Ils se sont montrés très attentifs et conscients des problématiques liées au fonctionnement de petites communes rurales. Frédéric Valletoux était notamment ravi d'apprendre les nombreuses activités organisées à Thoury-Ferrottes : des festivités organisées par les associations, une bibliothèque gérée par des bénévoles... Nous avons passé un très bon moment d'échanges riches et forts sympathiques. Toute l'équipe remercie chaleureusement leur venue !

In fine, M. Valletoux a émis le souhait de venir à la « Fête de la pomme ». Il a tenu promesse. Accompagné de notre maire, il a fait une halte à chaque stand où il a eu l'occasion de discuter avec tous les artisans présents. Il a terminé sa balade en pressant des pommes. Il était ravi de ce moment bucolique et joyeux.



BREVET DES COLLÈGES : PROMOTION 2022 /

Comme tous les ans, en fin d'année, une carte cadeau a été offerte par la municipalité aux élèves de 3ème ayant obtenu le Brevet des Collèges, remise lors de la fête de fin d'année.

Félicitations à :

Ismail – Hugo – Clément – Maïwen – Maxime – Gabriel – Doline – Tylan – Romane.



NOUVELLE BEAUTÉ POUR LES GRILLES DE LA MAIRIE /

Aucuns travaux n'ayant été effectués sur les grilles de la mairie depuis des années, celles-ci sont devenues ternes et rouillées. Aussi après le ravalement qui a embelli notre mairie, le Conseil Municipal a décidé de les repeindre pour apporter un peu plus de couleurs.

Nos agents techniques ont effectué les travaux de ponçage et de peinture durant l'été 2022. Ils en ont profité pour modifier l'entrée de l'école et harmoniser l'ensemble.

Merci Stéphane et Julien.



JACQUES LIARD /

Pour bien commencer l'année, l'association Thoury'bambel souhaite remercier l'un de ses membres !

Vous le connaissez sans doute, soit en tant qu'ancien cantonnier du village, soit en tant que bénévole pour la Fête de la pomme ou au stand de frites lors de la brocante entre autres... ou bien encore dans le grand rôle qui lui tient d'ailleurs tant à cœur, celui du père Noël qu'il incarne avec grand plaisir depuis 10 ans. Il aime rendre service et faire vivre le village, il ne manque aucune occasions. C'est pour toutes ces choses que les membres de l'association sont si fiers de l'avoir à leurs côtés depuis de nombreuses années.

A notre Jacques international, merci du fond du cœur de ta présence parmi nous depuis toutes ces années avec toujours autant d'envie et le sourire.



Infos pratiques



Les bacs doivent être sortis la veille au soir de la collecte

PERMANENCES MAIRIE /

Lundi de 14h à 16h

Mercredi de 9h à 12h

Vendredi de 16h à 19h

Tél. : 01 64 31 94 45

Mail : mairie.thoury-ferrottes@orange.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE /

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h30 à 17h

Levée du courrier à 16h15

Mercredi de 9h30 à 12h

Samedi de 10h à 12h

Tél. : 01 64 31 13 08

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE /

Mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h

Samedi de 10h à 12h

Tél. : 09 63 43 77 05

Mail : bib.thoury@orange.fr

NUMÉROS D'URGENCE /

POLICE / GENDARMERIE : 17

POMPIERS : 18

SAMU : 15

Caroline Berthelot et Christelle Masson vous accueillent sur rendez-vous au cabinet d'infirmières de Thoury-Ferrottes (2, rue Charretier) et se déplacent pour les soins à domicile. Tél. : 06 19 57 44 89

HORAIRES DE TRAVAUX**de bricolage et jardinage bruyants /**

Jours ouvrés de 8h - 12h et 14h - 20h

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

RAMASSAGE DES DÉCHETS /

Poubelle marron :
tous les lundis.



Poubelle jaune :
tous les jeudis.



Conteneurs à verre et à journaux :

- en bas de la rue de Verdun

- au lavoir de Bichereau

- au golf de la Forteresse



Marre des publicités qui envahissent votre boîte aux lettres ?

Pour réduire vos déchets, apposez cet autocollant sur votre boîte. Disponible en mairie.

BRÛLAGE A L'AIR LIBRE DE TOUS DÉCHETS INTERDIT (art. 84 - règlement sanitaire départementale)**DÉCHETTERIE DE VOULX /**

Horaires d'hiver (1^{er} octobre au 31 mars)

Route de Saint-Ange. Tél. : 01 60 96 90 04

Lundi, mercredi, samedi : 9h00-12h30 / 13h30-18h

Vendredi : 13h30-18h

Dimanche : 9h-12h

Mardi, jeudi : fermé

Amiante : Se rendre à la déchetterie Dépolia, ZI Les Renardières à Ecuelles. Tél. : 01 60 74 00 20

BROYAGE DÉCHETS VERTS /

Contact auprès du SIRMOTOM / 01 64 32 67 23

RAMASSAGE DES DÉJECTIONS CANINES /

Afin de garder nos trottoirs propres, pelouses et espaces publics, les propriétaires de nos amis les chiens sont priés de ramasser les déjections de leur animal à chaque sortie !

L'ESCO BAR est ouvert :

Lundi : 6h30 - 20h

Mardi : 6h30 - 20h

Mercredi : 6h30 - 20h

Jeudi : 6h30 - 20h

Vendredi : 6h30 - 20h

Samedi : 6h30 - 19h

PIZZ À JOËL à Thoury :

6 janvier - 20 janvier - 3 février - 17 février

3 mars - 17 mars - 31 mars - 14 avril

28 avril - 12 mai - 26 mai - 9 juin - 23 juin



Thomas GIGOT
PHOTOGRAPHE

thomas.gigot@gmail.com
www.thomas.gigot.com
06.64.42.86.97



SARL MORIZE
6 rue de Bichereau 77940 THOURY-FEROTTES

SARL MORIZE
maçonnerie générale et couverture

0624781068 - 0174506671
jeanmi7713026@tiscali.fr



Formule à partir de 15,50 €

Ouvert tous les midis et les vendredis et samedis soirs.

Ouverture le soir en semaine sur réservation pour les groupes

Domaine de la Forteresse - 77940 Thoury-Ferottes - Tél. 01 60 96 02 13 - Fax. 01 60 96 01 41
restaurant@golf-forteresse.com www.golf-forteresse.com



SOFREP
MR KHEDR

Revêtement sols et murs - Agencement de pièces - Peints maçonnerie - Travaux de finition

76 Rue de Flagy - 77940 Thoury Ferottes
Tél: 0620642633 Site: 0104750189/77
Site: www.sofrep77.com
Email: contact@sofrep77.com - sofrep@tiscali.fr



TSO
Informatique

Dépannage Informatique à domicile
Conseil - Installation - Initiation - Maintenance

56 rue de Flagy - 77940 Thoury-Ferottes
Tél : 01-60-96-03-04 ou 06-25-56-39-91
Email : contact@tso-informatique.com



Mounir & Elise MANSOURI

06.22.67.78.57
06.24.22.50.76
03 me.printer77@gmail.com
© M&E Print

7 rue des Brandais - 77940 Thoury Ferottes

SERIGRAPHIE TRANSFERT SUBLIMATION



Les Attelages du Prat
Tel 06 09 07 87 10

Mail : lesattelagesduprat@orange.fr
http://lesattelagesduprat.e-monsite.com



La Forge d'Antan
Forgeron d'Art
Serrurier

Fabrication sur mesure et pose:
Portails, Clôtures, rampes d'escaliers, gardes corps, Balcons, marquises

Sébastien Couard
11 rue de Bichereau 77940 Thoury Ferottes
06 15 25 23 89



ARTISAN PEINTRE
MICHAUX BAPTISTE
PEINTURE INTÉRIEUR
PAPIER PEINT
TOILE REVÊTEMENT SOL

06 13 14 19 54

DEVIS GRATUIT
THOURY FEROTTES
7 RUE DES VERGERS

MICHAUX-PEINTURE@OUTLOOK.FR

PIZZ à JOËL
Pizzas à emporter

06 59 60 04 68

N'hésitez pas à appeler pour réserver
de 17h à 21h

Paiement par chèque ou espèces uniquement




Sens et Vivre

Cassandre Ramanelli
Accompagnatrice à la parentalité

Yoga enfants - soutien post-natal personnalisé - massage bébé - éveil musical - éveil corporel - formation enseignants



Sens et Vivre



Sens et Vivre



06.72.41.25.29



17 Bis rue de Flagy 77940 Thoury-Ferottes



PassifaCils

Extensions de Cils
Brow Lift
Lash Lift
Hydra Soins Visage



24 Bis rue de Bichereau
77940 Thoury-Ferottes
06-52-78-37-39

PassifaCils JeN'Ni
Passifacils Siren 493 411 417

CARTE DE VISITE
AFFICHE
LOGO
CV



GRAPHIC DESIGN

 Li_GRAPHICDESIGN
 Li_GRAPHICDESIGN
 L1@L11GRAPHICDESIGN@GMAIL.COM

Les Créas de Zaza

**GUILLEMOT
ISABELLE**
CRÉATRICE



zazacrea77@gmail.com
16 rue de Verdun
77940 Thoury Férottes

06 33 66 14 83



Dadou Services

PIRES Adrien
77940 Thoury Férottes
dadouservices@gmail.com

Aménagement intérieur
Entretien de jardin
Bricolage Divers

06.33.98.11.82

STANHOME *wold*

MARIE FRANCE GRAFFAGNINO
Votre Conseillère

Fort. : 06 08 14 90 58

MARIE-ANNE SERVICES

Tél. 01 60 70 49 39 / 06 20 71 20 19
SERVICE A LA PERSONNE

*Prestations entièrement personnalisées,
permettant aux personnes âgées,
aux personnes en perte d'autonomie,
dépendantes ou handicapées de continuer
à vivre chez elle en toute indépendance.*

Catherine Secret@ire-Online



SERVICES POUR
PROFESSIONNELS & PARTICULIERS

www.catherine-secret@ire-online.fr catherine.secret11@gmail.com

TEMLIER Catherine
8 rue du moulin 77940 - THOURY FERROTTE

07 49 77 90 16

**M.C. CHARPENTE
BOIS**

couverture, zinguerie,
modification de charpente, aménagement de combles, escalier, terrasse...

Clément Mauvois
Tél. 06 81 43 33 35
mc.charpentebois@gmail.com
www : 788 784 288

17 rue de Flagy 77940 Thoury-Ferrottes

GREGOIRE TOUZEAU
Achat

ANTIQUITES, DESIGN CONTEMPORAIN
tableaux, bibelots, bijoux, argenterie, luminaires, photos, jouets...

09-50-46-17-00 06-84-10-53-59

Jérémie Cohen
Ostéopathe D.F.O

17 bis rue de Flagy
Thoury Férottes

07 66 08 56 53
osteopathe.thoury@gmail.com

Nourrissons, enfants, adultes,
femmes enceintes, sportifs

Gîte de la Caseline
(Thoury-Ferrottes)

Denise Quatre
06 80 05 51 47

Bruno Pelletier
06 09 70 82 85

Site internet :
«Gîte de France en
Seine-et-Marne»
n°394

"GITES DE FRANCE"

**Chambres d'hôtes
de l'Orvanne**
(Thoury-Ferrottes)

Marie-France et
Henry Graffagnino

9, rue du Pont de la
messe - Bichereau
01 60 74 73 66
06 08 14 90 58

Henri.graff@
wanadoo.fr

"GITES DE FRANCE"



APJ - JARDIN
6 rue de Thoury 77940 Thoury-Ferrottes
pascal.joseph@yahoo.fr

06.23.35.51.50

Animation Dj Ecenementiel

Tiësta Night

Alès
06.65.42.08.69
Tiësta.night@lelmail.fr

Facebook



MADISON BIANCHI
EDUCATEUR CANIN
À DOMICILE

06.35.40.79.59
MADISON.BIANCHI@OUTLOOK.FR

TAXI BRICE
Commune de Thoury-Ferrottes

GARES AÉROPORTS
HÔPITAUX ÉVÉNEMENTS
TOUTES DISTANCES

06.68.39.94.14
smtaxi77@gmail.com



"Entre Ciel & Terre"
Thérapies naturelles
Développement personnel

07 69 39 13 96

NATUROPATHIE
IRIDOLOGIE
MAGNETISME
ASTROLOGIE

Associative en 1999

8 rue du moulin - 77940 THOURY FERROTTE

Votre carte de visite
ici

**C'est gratuit pour
toutes activités sur
Thoury !**

Melo Coiff
Coiffure maquillage et ongles
Service à votre domicile

06.59.85.33.28

Rameau mélodie
77940 thoury ferrottes
melodie.tomjan@laposte.net

Facebook : Melo Coiff

Thoury-Bambel organise une



SALLE DES FÊTES LA CHOUETTE EFFRAIE A THOURY-FERROTTES

Le samedi 11 février à
19h30



RÉSERVATION AVANT LE 06 FÉVRIER AU 07.68.85.43.33

Verre de bienvenue offert
Tartiflette + salade verte
Tarte aux pommes ou glace.

13€

Boissons non comprises

Menu enfant 3€

saucisses, frites, glace et une boisson comprise

Sous réserve du nombre de participants
L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Mairie de Thoury-Ferrottes

Directeur de la publication : Yves Roy

Maquette et conception graphique : Thomas Gigot

Comité de rédaction : Elise Gislard, Célia Buire, Yves Roy, Joël Paupardin, José Tomas

Ont aussi collaboré à ce numéro : M. David, Y. Primard, Thoury'Bambel, M.-C. Laliève

Photos : Y. Roy, J. Tomas, E. Gislard, D. Amour-Barrault, C. Baudin

Pour contacter la rédaction, envoyer des idées, propositions d'articles, photos ou illustrations : mairie.thoury-ferrottes@orange.fr
Imprimé sur papier par Espace Graphic. Ne pas jeter sur la voie publique.

Janvier 2023 - www.thoury-ferrottes.fr - Facebook : Thoury Ferrottes Officiel !